

MOUDON

Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 43
1510 Moudon
www.moudon.ch

Conseil communal
T 021 905 88 88
F 021 905 88 89
cc@moudon.ch

Moudon, le 10 octobre 2019

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 8 octobre 2019
Présidence : Monique Tombez

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 44/19

Arrêté d'imposition 2020 - 2021

- vu le préavis de la Municipalité No 44/19 ;
- ouï le rapport de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- 1. adopte l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 avec un taux d'imposition à 72,5 % de l'impôt cantonal de base,**
- 2. fixe l'entrée en vigueur du présent arrêté d'imposition au 1^{er} janvier 2020, sous réserve d'approbation cantonale, article 33/1 de la loi sur les impôts communaux.**

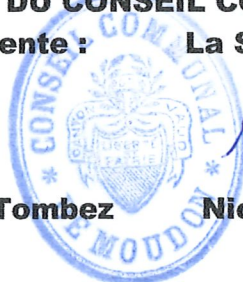
Le préavis, voté à bulletin secret, est accepté par 28 voix et 19 avis contraires avec la conclusion 1 amendée.

Ainsi délibéré en séance du 8 octobre 2019.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente : La Secrétaire :

Monique Tombez



Nicole Wyler